



**DECISION N°06 /D/RN/D42/C-F/SG/ST/CIPM/SIGAMP/2025 DU 20 FEV 2025**

PORTANT ATTRIBUTION DEFINITIVE DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 06/AONO-PU/RN/D42/C-F/SG/ST/CIPM/SIGAMP/2025 DU 17/01/2025 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE BILINGUE DE BIOU DANS LA COMMUNE DE FIGUIL.

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE FIGUIL,  
(Maitre d'Ouvrage)**

- Vu la Constitution ;
- Vu le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics et ses différents textes d'application ;
- Vu le Décret n° 2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- Vu le Décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des Marchés Publics ;
- Vu la Circulaire N° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
- Vu la Circulaire n°00013995/C/MINFI du 31 Décembre 2024 portant Instruction relatives à l'Exécution des lois de finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques, pour l'Exercice 2025 ;
- Vu l'Avis d'Appel d'offres National Ouvert en procédure d'urgence N° 06/AONO-PU/C-F/SG/ST/CIPM/SIGAMP/2025 du 17/01/2025 ;
- Vu le Procès-verbal du 20/02/2025 de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de la Commune de Figuil ayant sanctionné la séance de proposition d'attribution,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**- L'Entreprise ci-après est pour compter de la date de signature de la présente Décision retenue comme attributaire de l'Avis d'Appel d'offres suscité :

N °AONO	Adjudicataire	Montant TTC (en FCFA)	Délai d'exécution
06	ETS BABA BELLO ET FILS	16 999 540	3 mois

**Article 2.-** La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

**Ampliations :**

- PREFET/ML
- DDMINMAP/ML
- DDMINDDEVEL/ML
- ARMP/NORD
- DDMINTP/ML
- DD/MINEPAT/ML
- PRESIDENT CIPM/FGL
- RECEVEUR MUNICIPAL/FGL
- INTERESSE
- CHRONO/ARCHIVES
- AFFICHAGE

Figuil, le

20 FEV 2025

**Le Maire de la Commune de Figuil,**







## COMMUNIQUE

N° 06 /C/RN/D42/COMMUNE-FIGUIL/SG/ST/CIPM/SIGAMP/2025 DU 20 FEV 2025  
PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT  
EN PROCEDURE D'URGENCE

N° 06/AONO-PU/RN/D42/C-F/SG/ST/CIPM/SIGAMP/2025 DU 17/01/2025 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE BILINGUE DE BIOU DANS LA COMMUNE DE FIGUIL.

### LE MAIRE DE LA COMMUNE DE FIGUIL COMMUNIQUE

Par décision N° 06 /DA/RN/D42/COMMUNE-FIGUIL/SG/ST/CIPM/SIGAMP/2025 DU 20 FEV 2025

**Article 1<sup>er</sup>**- L'Entreprise ci-après a été retenue comme adjudicataire du Marché relatif à l'Avis d'Appel d'offres suscité:

N °AONO	Adjudicataire	Montant TTC (en FCFA)	Délai d'exécution
06	ETS BABA BELLO ET FILS	16 999 540	3 mois

Ladite Entreprise est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué et au plus tard dans les **sept (07)** jours qui suivent, sous peine d'annulation à la Commune de Figuil pour l'établissement des marchés y afférents.

20 FEV 2025  
Figuil, le \_\_\_\_\_

**Ampliations :**

- PREFET/ML
- DDMINMAP/ML
- DDMINDDEVEL/ML
- ARMP/NORD
- DDMINTP/ML
- DD/MINEPAT/ML
- PRESIDENT CIPM/FGL
- RECEVEUR MUNICIPAL/FGL
- INTERESSE
- CHRONO/ARCHIVES
- AFFICHAGE



Le Maire de la Commune de Figuil,

